



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du seize octobre deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Gilles PIARD

Pouvoir : Madame Nicole MANGOT à Monsieur Hervé PINEAU

Absents excusés : Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Flavien GENDRON

Absents : Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD

Secrétaire de séance : Madame Annie COURCY

Date de la convocation : 16/10/2024	Nombre de votants	14
Nombre de membres afférents	Bulletins blancs	00
au Conseil Municipal :	23 Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	19 Suffrages exprimés	14
Nombre de membres présents	13 Pour	14
Nombre de procuration	01 Contre	00

24.70 - Convention tripartite pour une animation d'éveil musical à l'école maternelle Jean de La Fontaine

Au cours de l'année scolaire 2023/2024, l'école maternelle a mené un projet d'éveil musical dénommé Piccolino, en partenariat avec l'association DESIDELA 17. Cette-dernière avait mobilisé ses professeurs et son matériel à titre gratuit.

L'école souhaite reconduire ce projet pédagogique en 2024/2025, afin que les quatre classes bénéficient, chacune de 10 sessions d'activité, de janvier à avril 2025. La période serait clôturée par une séance de restitution (date à programmer).

L'association ne peut, en revanche, pérenniser la gratuité de ses prestations. L'objectif est de permettre aux élèves de la petite à la grande section de « pratiquer le chant avec des spécialistes de la musique, et de mettre en jeu la pratique instrumentale et corporelle » :

- Explorer les sons, les rythmes, son corps, sa voix
- Affiner son écoute
- Découvrir imaginer, comparer les différents sons et univers musicaux
- Partager, agir, s'exprimer

AR Prefecture

- Respecter l'autre tout en renforçant la confiance en soi.

017-211702220-20241022-2470-DE

Reçu le 25/10/2024

La commune prendrait en charge l'intégralité du coût de ces initiations musicales, pour un montant global de 1 000€. Elle mettrait également à disposition les locaux de la classe 7 de l'école élémentaire.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention tripartite ci-annexé,

Considérant l'intérêt pédagogique que représente le projet d'éveil musical proposé par l'association DESIDELA 17, pour les 82 élèves de l'école maternelle Jean de La Fontaine,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention tripartite ci-annexée, relative à une animation d'éveil musical sur l'année scolaire 2024/2025 ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention, avec l'école maternelle Jean de La Fontaine et l'association DESIDELA 17.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 23 octobre 2024



Maire,

Che. Marie-Françoise PINEAU

La Secrétaire,

Annie COURCY